RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SÉNAT

COMMISSION
DES
FINANCES

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2027

NOTE DE PRÉSENTATION

Mission

« DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT »

et

Budget annexe

« PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE »

Examen par la commission des finances le mardi 20 octobre 2026

Rapporteur spécial :

M. Rodolphe ALEXANDRE

SOMMAIRE

Pages

PREMIÈRE PARTIE
LA MISSION « DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT »

I. UNE DIMINUTION DES CRÉDITS DE LA MISSION SOUS L'EFFET DU RATTACHEMENT DE 100 MILLIONS D'EUROS À LA MISSION « DÉFENSE » DU BUDGET GÉNÉRAL 5

A. UNE MISSION QUI CONNAÎT UN CHANGEMENT DE BUDGÉTISATION IMPORTANT 5
1. Des transferts en base qui réduisent légèrement les moyens du programme 129 5
2. Une nouvelle présentation du programme 308 6
3. Le rattachement de 100 millions d'euros de crédits vers la mission « Défense » 6

B. HORS LE TRANSFERT VERS LA MISSION DÉFENSE, LES CRÉDITS CONSACRÉS À LA SÉCURITÉ NATIONALE PROGRESSENT, CEUX DU RESTE DE LA MISSION DIMINUENT 7
1. Une hausse des crédits consacrés à la sécurité nationale essentiellement portée par la hausse des fonds spéciaux 9
2. Les crédits du reste de la mission diminuent de 10,6 millions d'euros à périmètre constant 11
3. Des dépenses de personnel en légère diminution, sauf pour la sécurité nationale 11

II. DES MOYENS OPPORTUNÉMENT PRÉSERVÉS POUR LA SÉCURITÉ NATIONALE, DES ÉCONOMIES BIENVENUES SUR LE RESTE DE LA MISSION 13

A. LES MOYENS CONSACRÉS À LA SÉCURITÉ NATIONALE SONT OPPORTUNÉMENT PRÉSERVÉS, DANS UN CONTEXTE DE MENACES CROISSANTES 13
1. La cybersécurité de l'État : des crédits préservés, dans un contexte de multiplication des menaces 13
2. Une réorganisation du numérique de l'État en 2027 qui doit renforcer la sécurisation des systèmes d'information, à coût presque constant 15
3. L'élection présidentielle de 2027, un enjeu majeur pour les autorités chargées de sa protection 15

B. DES EFFORTS D'ÉCONOMIES À POURSUIVRE SUR LE RESTE DE LA MISSION 16
1. La fusion du Haut-Commissariat au plan et de France Stratégie permet des économies notables 16
2. La nécessité de poursuivre la rationalisation de l'occupation immobilière des administrations et autorités rattachées à la mission 17
3. D'autres économies, plus limitées, sont réparties sur l'ensemble de la mission 18

DEUXIÈME PARTIE
LE BUDGET ANNEXE
« PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE »

I. UN BUDGET ANNEXE DONT L'EXCÉDENT PROGRESSE EN 2027 20

A. DES RECETTES REVUES À LA HAUSSE GRÂCE AUX ANNONCES DES ENTREPRISES, ET MALGRÉ LE RECUL DES ANNONCES DE MARCHÉS PUBLICS 20

B. DES DÉPENSES STABLES, QUI FINANCENT DAVANTAGE D'INVESTISSEMENTS NUMÉRIQUES EN 2027 21

II. DES DÉPENSES DE PERSONNEL MAÎTRISÉES MAIS DES INVESTISSEMENTS QUI DOIVENT S'ADAPTER À L'ESSOR DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE 24

A. APRÈS UNE FORTE BAISSE, LES EFFECTIFS AUGMENTENT LÉGÈREMENT POUR RÉINTERNALISER DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES 24

B. DES INVESTISSEMENTS NUMÉRIQUES EN HAUSSE, ALORS QUE LA FRÉQUENTATION DES SITES RECULE 25

1. Le coût du programme de modernisation de la production des textes a plus que doublé 25

2. La fréquentation des sites de la DILA baisse sous l'effet de l'intelligence artificielle 26

L'article 49 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) fixe au 10 octobre la date limite pour le retour des réponses aux questionnaires budgétaires.

À la date d'examen en commission de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et du budget annexe « Publications officielles et information administrative », le 20 octobre, le rapporteur spécial a obtenu 76,3 % des réponses s'agissant de la mission et 100 % des réponses s'agissant du budget annexe.

PREMIÈRE PARTIE
LA MISSION
« DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT »

I. UNE DIMINUTION DES CRÉDITS DE LA MISSION SOUS L'EFFET DU RATTACHEMENT DE 100 MILLIONS D'EUROS À LA MISSION « DÉFENSE » DU BUDGET GÉNÉRAL

A. UNE MISSION QUI CONNAÎT UN CHANGEMENT DE BUDGÉTISATION IMPORTANT

La **mission « Direction de l'action du Gouvernement »** regroupe les entités rattachées au Premier ministre :

- les **services du Premier ministre** à proprement parler (programme 129 « Coordination du travail gouvernemental ») ;

- une **dizaine d'autorités administratives indépendantes** et d'organismes assimilés (programme 308 « Protection des droits et libertés »).

1. Des transferts en base qui réduisent légèrement les moyens du programme 129

Selon le projet annuel de performances, le programme 129 fait l'objet de transferts en base pour un solde de - 11,3 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE), **- 11,2 millions d'euros en crédits de paiement (CP) et - 47 équivalents temps plein travaillé (ETPT)**. Ce montant représente environ 1 % des crédits du programme.

La direction des services administratifs et financiers du Premier ministre (DSAF) indique au rapporteur spécial que les **transferts entrants** concernent principalement :

- le **service d'information du Gouvernement (SIG)**, qui reçoit **2,4 millions d'euros et 29 ETPT** depuis douze ministères, dans le cadre de la **réforme de la fonction communication de l'État** ;

- le **secrétariat général des affaires européennes (SGAE)**, qui reçoit **1,3 million d'euros et 15 ETPT** pour la **mobilisation des fonds européens** ;

- le **secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)**, qui reçoit **0,7 million d'euros et 5 ETPT**, notamment pour intégrer des personnels civils jusqu'ici mis à disposition par le ministère des armées.

Les **transferts sortants** sont plus importants :

- la **création d'une direction du service public**, rattachée au programme 349 « Transformation publique », retire à la direction interministérielle du numérique **12,2 millions d'euros et 58 ETPT**. Cette direction deviendra, au 1er janvier 2027, à l'**Autorité de référence de l'intelligence artificielle et du numérique de l'État** ;

- la **fusion du Centre d'études prospectives et d'informations internationales avec l'Observatoire français des conjonctures économiques**, au sein du nouvel Institut français d'économie, retire au Haut-commissariat à la stratégie et au plan **3,4 millions d'euros et 29 ETPT** ;

- la création de la **direction générale de la recherche, de l'innovation et du numérique en santé** retire **1,1 million d'euros et 9 ETPT**, issus du secrétariat général pour l'investissement.

2. Une nouvelle présentation du programme 308

La DSAF indique au rapporteur spécial que, pour rendre les moyens des autorités plus lisibles, **l'ancienne action 06 « Autres autorités administratives indépendantes » est scindée en trois actions**. L'action 06 ne retrace plus que les crédits de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA). Deux actions sont créées pour le **Comité consultatif national d'éthique** (action 14) et pour la **Commission nationale consultative des droits de l'homme** (action 15).

Par ailleurs, la **commission des sondages est rattachée au programme 308** à compter du 1er janvier 2027, au sein d'une nouvelle action 16. Ce rattachement s'accompagne d'un transfert de **0,19 million d'euros et d'un ETPT**. Ces moyens viennent du ministère de la justice (programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice »), pour un ETPT et 0,11 million d'euros, et du Conseil d'État (programme 165 « Conseil d'État et autres juridictions administratives »), pour 0,07 million d'euros finançant les indemnités des membres de la commission.

3. Le rattachement de 100 millions d'euros de crédits vers la mission « Défense »

À côté de ces transferts, la mission connaît un **changement de budgétisation d'une tout autre ampleur**. Les crédits des **capacités techniques interministérielles**, soit **100,3 millions d'euros**, sont désormais **inscrits directement sur la mission « Défense »**. Ces capacités sont des moyens techniques de renseignement mos en commun entre plusieurs services[1]. Leurs

[1] *Il s'agit notamment de moyens d'interception et d'analyse des communications, développés principalement par la direction générale de la sécurité extérieure au profit de l'ensemble des services de renseignement.*

crédits relevaient jusqu'ici de l'action 02 « Coordination de la sécurité et de la défense » du programme 129. En 2026, ils avaient été ouverts sur le programme 129, puis transférés en cours de gestion vers la mission « Défense ».

Le rapporteur spécial estime que ce changement de budgétisation semble pertinent. Il constate que les crédits étaient transférés chaque année vers la mission « Défense » en cours de gestion. Les inscrire directement là où ils sont dépensés rend le budget plus lisible et plus sincère.

En revanche, ce mouvement aurait dû être présenté comme une mesure de périmètre dans les documents budgétaires. Les mêmes dépenses passent d'une mission à l'autre. Faute de l'avoir présenté ainsi, la diminution des crédits de la mission peut être interprétée comme résultant uniquement d'économies.

Après ce changement, l'action 02 conserve 363,4 millions d'euros en CP. Ils financent le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) et les services qui lui sont rattachés : l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), l'Opérateur des systèmes d'information interministériels classifiés (OSIIC) et le service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères (VIGINUM). Ils financent aussi les fonds spéciaux et le groupement interministériel de contrôle (GIC), qui centralise la mise en œuvre des techniques de renseignement.

B. HORS LE TRANSFERT VERS LA MISSION DÉFENSE, LES CRÉDITS CONSACRÉS À LA SÉCURITÉ NATIONALE PROGRESSENT, CEUX DU RESTE DE LA MISSION DIMINUENT

Pour 2027, les crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » s'élèvent à périmètre courant, à **966,4 millions d'euros en CP, soit - 8,2 % par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2026.** À périmètre constant, cette diminution atteint **- 7,1 % en CP.**

Évolution 2026-2027 des crédits
de la mission « Direction de l'action du Gouvernement »

(en millions d'euros)

Programmes et actions	LFI 2026		PLF 2027 (structure constante)		PLF 2027 (structure courante)		Évolution LFI 2026 - PLF 2027 (structure courante)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Programme 129 - Coordination du travail gouvernemental								
Action 01 : Coordination du travail gouvernemental	109,59	109,59	105,88	105,88	107,16	107,16	-2,2 %	-2,2 %
Action 02 : Coordination de la sécurité et de la défense	426,38	427,08	379,29	362,67	379,97	363,36	-10,9 %	-14,9 %
Action 03 : Coordination de la politique européenne	19,23	19,23	19,83	19,83	21,20	21,20	+ 10,2 %	+ 10,2 %
Action 10 : Soutien	129,24	158,22	126,77	154,96	126,59	154,91	-2,1 %	-2,1 %
Action 11 : Stratégie et prospective	23,10	23,10	21,53	21,53	18,15	18,15	-21,4 %	-21,4 %
Action 13 : Ordre de la Légion d'honneur	30,88	30,88	30,66	30,66	30,66	30,66	-0,7 %	-0,7 %
Action 15 : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives	15,21	15,21	14,25	14,25	14,25	14,25	-6,3 %	-6,3 %
Action 16 : Coordination de la politique numérique	80,91	81,50	81,12	81,71	68,96	69,55	-14,8 %	-14,7 %
Action 17 : Coordination de la politique des ressources humaines en matière d'encadrement supérieur et dirigeant de l'État	47,49	47,49	46,23	46,23	47,33	47,33	-0,4 %	-0,4 %
Total programme 129	**882,04**	**912,31**	**825,56**	**837,73**	**814,26**	**826,56**	**-7,7 %**	**-9,4 %**
Programme 308 - Protection des droits et libertés								
Action 02 : Commission nationale de l'informatique et des libertés	30,94	30,94	31,62	31,62	31,62	31,62	+ 2,2 %	+ 2,2 %
Action 03 : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique	49,98	49,98	49,98	49,98	49,98	49,98	0,0 %	0,0 %
Action 05 : Contrôleur général des lieux de privation de liberté	5,65	6,09	5,85	6,29	5,85	6,29	+ 3,6 %	+ 3,3 %
Action 06 : Commission d'accès aux documents administratifs	2,19	2,19	2,24	2,24	2,24	2,24	+ 2,3 %	+ 2,3 %
Action 09 : Défenseur des droits	30,88	30,88	30,07	30,07	30,07	30,07	-2,6 %	-2,6 %
Action 10 : Haute Autorité pour la transparence de la vie publique	10,41	11,41	10,50	11,50	10,50	11,50	+ 0,8 %	+ 0,8 %
Action 12 : Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement	3,77	3,77	4,14	4,14	4,14	4,14	+ 9,9 %	+ 9,9 %
Action 13 : Commission du secret de la défense nationale	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	-0,2 %	-0,2 %
Action 14 : Comité consultatif national d'éthique (nouvelle action)	2,06	2,06	1,45	1,45	1,45	1,45	-29,8 %	-29,8 %
Action 15 : Commission nationale consultative des droits de l'homme (nouvelle action)	2,04	2,04	1,61	1,61	1,61	1,61	-21,2 %	-21,2 %
Action 16 : Commission des sondages (nouvelle action)	-	-	-	-	0,19	0,19	n.s.	n.s.
Total programme 308	**138,72**	**140,16**	**138,26**	**139,70**	**138,45**	**139,89**	**-0,2 %**	**-0,2 %**
Total mission	**1 020,76**	**1 052,48**	**963,82**	**977,43**	**952,70**	**966,44**	**-6,7 %**	**-8,2 %**

Source : commission des finances du Sénat à partir des réponses au questionnaire du rapporteur spécial

Entre la LFI 2026 et le PLF 2027, les crédits de paiement de la mission baissent de 86 millions d'euros. Cette diminution résulte de quatre mouvements de sens opposé :

- l'inscription directe de 100,3 millions d'euros sur la mission « Défense » ;

- une hausse de 35,9 millions d'euros des crédits de la sécurité nationale (action 02 du programme 129, hors crédits transférés à la mission « Défense ») ;

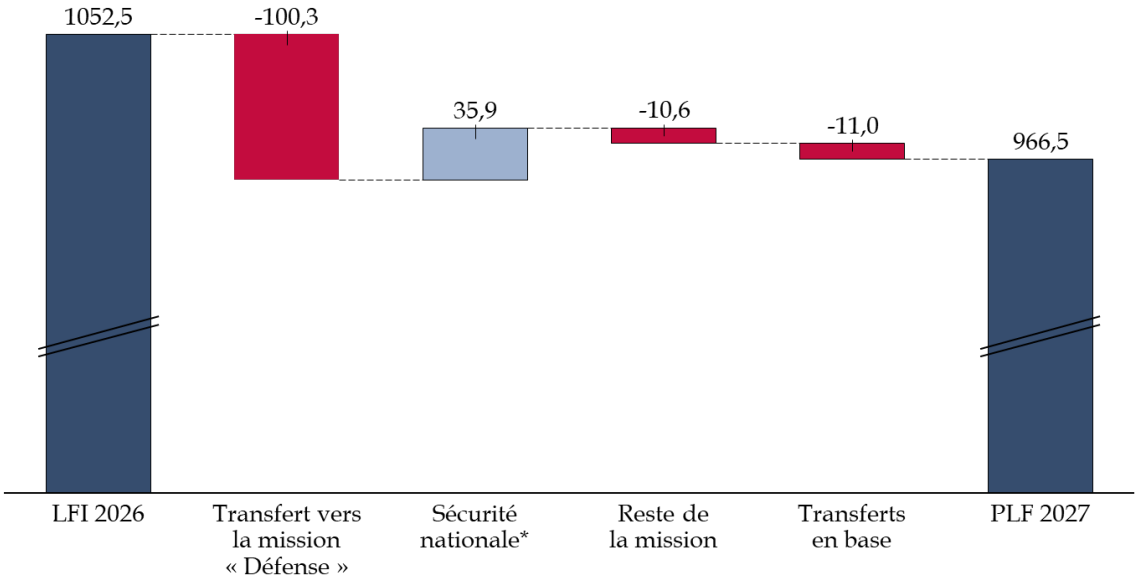
- une baisse de 10,6 millions d'euros des crédits du reste de la mission ;

- une baisse de 11 millions d'euros liée aux transferts en base.

La diminution affichée tient donc entièrement au rattachement de 100,3 millions d'euros à la mission « Défense ». Outre ce mouvement et à périmètre constant, les crédits de la mission augmentent de 25,3 millions d'euros (+ 2,7 %), sous l'effet de la hausse des moyens de la sécurité nationale.

Décomposition de l'évolution des crédits de la mission entre 2026 et 2027

(en millions d'euros, en CP)



*: la sécurité nationale correspond à l'action 02 « Coordination de la sécurité et de la défense » du programme 129, hors crédits inscrits sur la mission « Défense ». Cette hausse s'explique surtout par les fonds spéciaux (+33 millions d'euros) et par les dépenses de personnel (+ 2,8 millions d'euro)

Source : commission des finances, d'après les documents budgétaires.

1. Une hausse des crédits consacrés à la sécurité nationale essentiellement portée par la hausse des fonds spéciaux

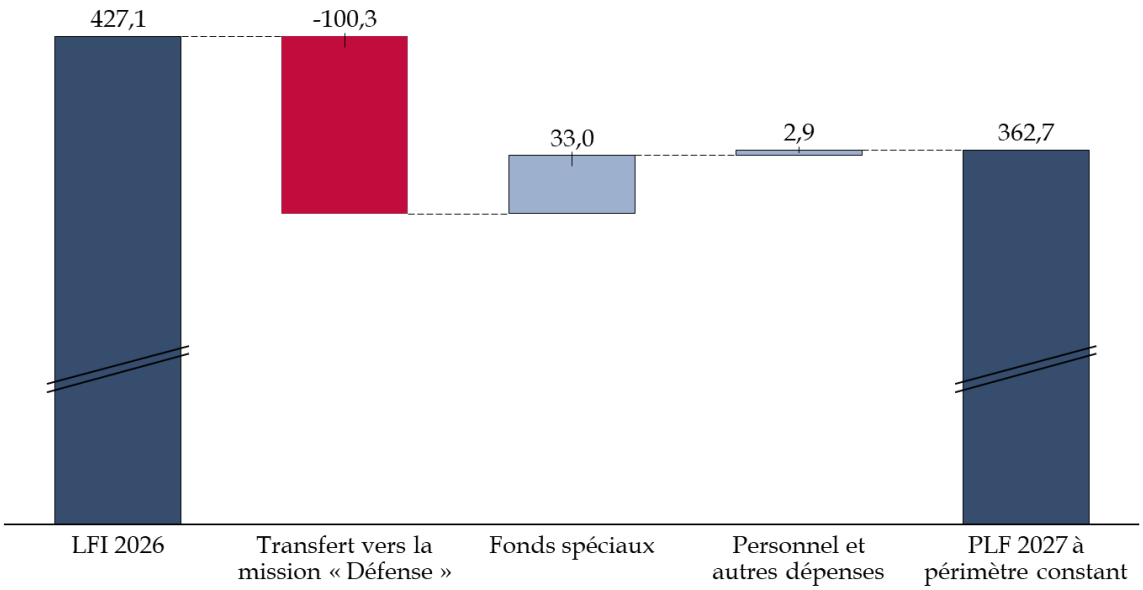
Les crédits de l'action 02 « Coordination de la sécurité et de la défense » diminuent de 64,4 millions d'euros, de 427,1 millions d'euros en 2026 à 362,7 millions d'euros en 2027.

Cette diminution est uniquement comptable. Elle résulte de l'inscription directe de 100,3 millions d'euros sur la mission « Défense », où ces dépenses restent financées. **Une fois ces 100,3 millions d'euros retirés de la base 2026, les crédits de l'action 02 augmentent en réalité de 35,9 millions**

d'euros (+ 11 %). Ce mouvement prolonge celui de 2026, où les crédits du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) étaient déjà les seuls à progresser.

Décomposition de l'évolution des crédits de l'action 02 du programme 137 entre la LFI 2026 et le PLF 2027

(en millions d'euros, en CP)



Note : à périmètre constant, au sens des documents budgétaires, qui ne traitent pas le transfert à la mission « Défense » comme une mesure de périmètre

Source : commission des finances, d'après les documents budgétaires.

L'augmentation des crédits de l'action 02, hors transfert à la mission « Défense », s'explique essentiellement par les **fonds spéciaux (+ 33 millions d'euros, pour atteindre 99,5 millions d'euros)**. Ces crédits financent des **actions liées à la sécurité extérieure et intérieure de la Nation**, principalement celles de la direction générale de la sécurité extérieure. Leur emploi est couvert par le secret et contrôlé par une **commission de vérification composée de deux députés et deux sénateurs**[1].

La direction des services administratifs et financiers du Premier ministre (DSAF) indique au rapporteur spécial que cette hausse répond aux recommandations de la Cour des comptes[2]. En 2026, les fonds spéciaux avaient vu leurs crédits augmenter de 56 millions d'euros en cours de gestion. **Le rapporteur spécial note que la budgétisation de 2027 est plus sincère.** S'y ajoutent 16,4 millions d'euros en AE pour renouveler des baux du SGDSN.

[1] *Article 154 de la loi n° 2001-1275 du 28 décembre 2001 de finances pour 2002*

[2] *Cour des comptes, Analyse de l'exécution budgétaire, Mission « Direction de l'action du Gouvernement », avril 2026.*

Le reste de la hausse provient des dépenses de personnel de l'action 02 (+ 2,8 millions d'euros). En autorisations d'engagement s'ajoutent 16,4 millions d'euros pour renouveler des baux du SGDSN.

2. Les crédits du reste de la mission diminuent de 10,6 millions d'euros à périmètre constant

Les crédits du reste de la mission diminuent de 10,6 millions d'euros (- 1,7 %). Cette baisse porte pour moitié sur les dépenses de personnel du programme 129 (- 5,4 millions d'euros).

Sur les autres dépenses, des **mesures d'économies de 3,8 millions d'euros** sont réparties entre huit entités. Les principales concernent la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (- 0,8 million d'euros), le Haut-commissariat à la stratégie et au plan (- 0,7 million d'euros) et l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (- 0,7 million d'euros). S'y ajoutent **1,75 million d'euros** d'économies liées à la reprise en interne de compétences numériques.

Le programme 308 est presque stable (- 0,2 %). Les seules hausses notables concernent la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (+ 9,9 %) et la Commission nationale de l'informatique et des libertés (+ 2,2 %). Les crédits du Défenseur des droits diminuent de 2,6 %. La baisse plus marquée des crédits du Comité consultatif national d'éthique (- 29,8 %) ne traduit pas une réduction de son activité. Elle correspond au retour à un niveau normal de ses dépenses de fonctionnement, après l'organisation des états généraux de la bioéthique au premier trimestre 2026.

3. Des dépenses de personnel en légère diminution, sauf pour la sécurité nationale

Les **crédits de personnel (titre 2)** de la mission s'élèvent à **380 millions d'euros**, en **baisse de 6,9 millions d'euros** par rapport à la LFI 2026. À périmètre constant, la réduction est limitée à **2,1 millions d'euros**.

Sur le programme 129, les crédits de personnel atteignent **309,3 millions d'euros**. À périmètre constant, ils baissent de **2,6 millions d'euros**. Cette réduction recouvre, là encore, deux mouvements : **+ 2,8 millions d'euros pour l'action 02**, et **- 5,4 millions d'euros pour les autres actions**.

Évolution des crédits de personnel par programme

(en millions d'euros, AE=CP)

Programme	LFI 2026	PLF 2027 (structure constante)	Transferts en base	PLF 2027 (structure courante)	Évolution à structure constante	Évolution à structure courante
Programme 129 « Coordination du travail gouvernemental »	**316,89**	**314,33**	**-5,04**	**309,29**	**-0,8 %**	**-2,4 %**
dont action 02 « Coordination de la sécurité et de la défense »	*123,57*	*126,41*	*0,69*	*127,10*	*+ 2,3 %*	*+ 2,9 %*
dont autres actions	*193,32*	*187,92*	*-5,73*	*182,19*	*-2,8 %*	*-5,8 %*
Programme 308 « Protection des droits et libertés »	**70,00**	**70,49**	**0,18**	**70,66**	**+ 0,7 %**	**+ 1,0 %**
Total mission	**386,89**	**384,81**	**-4,86**	**379,95**	**-0,5 %**	**-1,8 %**

Note : la ligne « autres actions » est obtenue par différence entre le programme 129 et l'action 02.

Source : commission des finances du Sénat, à partir des réponses de la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre

La DSAF indique au rapporteur spécial que la diminution s'explique d'abord par une **prévision d'exécution pour 2026 inférieure de 7,7 millions d'euros à la LFI 2026**, qui sert de base au calcul des crédits de 2027. Elle est en partie compensée par l'avancement des agents (+ 3,4 millions d'euros), les recrutements de 2026 en année pleine (+ 2 millions d'euros) et le schéma d'emplois de 2027 (+ 1,4 million d'euros). **La DSAF prévoit ainsi de ne consommer en 2026 que 301,7 millions d'euros sur les 316,9 millions d'euros votés**, et 11 millions d'euros ont été gelés en cours d'année. **Les crédits de personnel de la LFI 2026 apparaissent donc surévalués.**

Sur le programme 308, les crédits de personnel s'élèvent à **70,7 millions d'euros (+ 0,7 million d'euros)**. La DSAF indique au rapporteur spécial que la hausse liée à l'avancement des agents (+ 0,9 million d'euros) est en partie compensée par la fin d'une provision de 0,6 million d'euros, prévue en 2026 pour régler des mises à disposition à la Commission nationale consultative des droits de l'homme.

II. DES MOYENS OPPORTUNÉMENT PRÉSERVÉS POUR LA SÉCURITÉ NATIONALE, DES ÉCONOMIES BIENVENUES SUR LE RESTE DE LA MISSION

A. LES MOYENS CONSACRÉS À LA SÉCURITÉ NATIONALE SONT OPPORTUNÉMENT PRÉSERVÉS, DANS UN CONTEXTE DE MENACES CROISSANTES

Les crédits consacrés à la sécurité nationale (action 02 du programme 129) s'élèvent à 363,4 millions d'euros en CP en 2027, soit 37,6 % des crédits de la mission. Ils sont inférieurs à ceux de 2026 (427,1 millions d'euros), uniquement parce que 100,3 millions d'euros sont désormais inscrits sur la mission « Défense ». À dépenses comparables, c'est-à-dire sans ces 100,3 millions d'euros, ils passent de 326,8 à 363,4 millions d'euros, soit une hausse de 36,6 millions d'euros. Leur part dans la mission augmente aussi, de 34,3 % à 37,6 %.

Comme indiqué précédemment, cette hausse tient principalement aux fonds spéciaux. Les autres moyens de la sécurité nationale sont stables en loi de finances, après plusieurs années de forte progression.

1. La cybersécurité de l'État : des crédits préservés, dans un contexte de multiplication des menaces

Entre 2021 et 2025, les effectifs de l'**Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information** (ANSSI) ont augmenté de 128 %, pour atteindre 656 ETP.

Les crédits de ANSSI sont stables en loi de finances : **27,2 millions d'euros en CP en 2027**, hors personnel, contre 26,7 millions d'euros en 2026. Ses effectifs, de 659 ETP au 1er janvier 2026, n'augmentent que d'**un ETP en 2027**, après 8 créations en 2026.

En pratique, ses ressources ont toutefois été complétées en cours d'année. Les éléments transmis au rapporteur spécial indiquent que l'Agence a reçu 7,5 millions d'euros en CP en 2025, par décret, puis 20 millions d'euros en 2026, par transfert depuis la mission « Défense », pour mettre en œuvre la stratégie nationale de cybersécurité. Ces crédits ne sont pas reconduits en 2027. Les ressources totales de l'ANSSI passent ainsi de 49,7 millions d'euros en 2026 à 30,1 millions d'euros en 2027. Une part importante de cette politique est donc financée hors de la loi de finances initiale, ce qui en réduit la lisibilité pour le Parlement.

Dans le même temps, ses missions s'étendent. La directive NIS 2[1] conduira l'Agence à réguler plus de 20 000 entités, contre quelques centaines aujourd'hui.

Or les résultats restent en deçà des objectifs : l'avancement des grands projets interministériels de cybersécurité est tombé de 96 % en 2024 à 52,5 % en 2025, et le niveau de sécurité des ministères stagne à 3,6 sur 5, pour une cible de 4. **Les cyberattaques subies par la DGFiP à l'été 2026, qui ont exposé les données de plusieurs centaines de milliers de contribuables, montrent l'enjeu de ces indicateurs. La commission des finances du Sénat a d'ailleurs conduit un contrôle sur ce point[2], qui a mis en évidence des « fragilités structurelles » dans la sécurisation des accès aux applications de la DGFiP. Le rapporteur spécial sera attentif à l'évolution de ces indicateurs et suivra les suites données à ce contrôle.**

Le rôle de l'ANSSI en matière de cybersécurité et de cyberdéfense

L'ANSSI assure les missions « d'opérateur » de cyberdéfense et de cybersécurité, au profit des autres administrations, et dans une moindre mesure des opérateurs privés d'importance vitale. Elle fournit à ce titre des services de détection, de caractérisation et de remédiation face aux cyberattaques, mais également d'anticipation et d'alerte sur les menaces émergentes, ou de mesure automatisée du niveau de sécurité de ses différents bénéficiaires. Ces services reposent sur des infrastructures numériques importantes, qui nécessitent un flux constant d'investissement, tant pour leur développement que pour leur maintien en condition opérationnelle.

À titre d'exemple :

- l'ANSSI intègre dans son budget des investissements significatifs et dépenses récurrentes liés aux services de détection des cyberattaques contre les systèmes d'information (SI) des ministères, reposant sur des sondes déployées dans les réseaux des ministères et une infrastructure centrale d'analyse hébergée par l'ANSSI ;

- l'ANSSI assure aussi, au titre de cette mission, le co-financement avec le ministère des Armées du développement des équipements de cybersécurité nécessaires à la protection des informations classifiées (produits de sécurité à usage gouvernemental, ou PSUG) ;

L'ANSSI exerce également les missions d'autorité nationale responsable de l'application de plusieurs réglementations. L'évolution du cadre règlementaire au niveau national et européen a une incidence directe sur le budget de l'ANSSI. En effet, les nouvelles règlementations tendent à élargir le périmètre d'intervention de l'Agence, ce qui induit de nouveaux investissements et/ou recrutements pour garantir le niveau de cybersécurité souhaité.

Source : commission des finances, d'après les réponses aux questionnaires budgétaires

[1] *Directive (UE) 2022/2555 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union, modifiant le règlement (UE) n° 910/2014 et la directive (UE) 2018/1972, et abrogeant la directive (UE) 2016/1148 (directive SRI 2).*

[2] *Communication de M. Claude Raynal, président, et de M. Jean-François Husson, rapporteur général, à la commission des finances, septembre 2026.*

2. Une réorganisation du numérique de l'État en 2027 qui doit renforcer la sécurisation des systèmes d'information, à coût presque constant

La direction interministérielle du numérique sera transformée, au 1er janvier 2027, en une **Autorité de référence de l'intelligence artificielle et du numérique de l'État**. Les éléments transmis au rapporteur spécial indiquent que cette réforme vise notamment à **renforcer la sécurisation des systèmes d'information de l'État**.

À périmètre constant, ses crédits sont presque stables (**81,7 millions d'euros en CP**). La hausse de ses crédits de personnel (+ 1,2 million d'euros), liée à la reprise en interne de 20 emplois occupés jusqu'ici par des prestataires, est compensée par une diminution de ses dépenses de prestations (– 1,0 million d'euros).

Le rapporteur spécial approuve cette reprise en interne de compétences numériques. Elle réduit la dépendance de l'État à l'égard de prestataires extérieurs pour des fonctions sensibles. Elle permet aussi de mieux maîtriser les accès aux systèmes d'information, alors que les attaques récentes contre les applications de la DGFiP ont montré les risques liés à la multiplication des accès extérieurs. Le rapporteur spécial sera attentif à ce que cette démarche se poursuive, et à ce que les économies annoncées sur les prestations soient effectivement réalisées.

3. L'élection présidentielle de 2027, un enjeu majeur pour les autorités chargées de sa protection

Au sein de la mission, la **lutte contre les ingérences numériques étrangères** relève du service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères. Les éléments transmis au rapporteur spécial indiquent que ses crédits de fonctionnement, hors dépense de personnel, sont reconduits à **2,6 millions d'euros**, sans création d'emploi. **En 2025, ils n'ont été consommés qu'à hauteur de 1,5 million d'euros en CP, sur 2,4 millions d'euros disponibles**.

Les autres entités de la mission concernées par l'élection présidentielle de 2027 y feront face, pour l'essentiel, sur leurs budgets existants. La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) devra recevoir et contrôler les déclarations de patrimoine et d'intérêts des membres du nouveau Gouvernement et de leurs cabinets. L'Arcom contrôlera les temps de parole des candidats et le respect du pluralisme, y compris sur les plateformes en ligne, avec deux chargés de mission recrutés en renfort pour un an. Le Service d'information du Gouvernement (SIG) conduira une campagne d'incitation au vote, et l'ANSSI accompagnera le ministère de l'intérieur pour sécuriser les systèmes d'information du scrutin.

Le rapporteur spécial considère que l'élection présidentielle constituera un test majeur pour ces structures. Les risques de cyberattaques, d'ingérences étrangères et de manipulation de l'information en ligne se sont fortement accrus depuis 2022. La sincérité du scrutin dépendra en partie de leur capacité à les prévenir et à y répondre. Le rapporteur spécial sera attentif à ce que leurs moyens leur permettent de remplir pleinement ces missions.

B. DES EFFORTS D'ÉCONOMIES À POURSUIVRE SUR LE RESTE DE LA MISSION

1. La fusion du Haut-Commissariat au plan et de France Stratégie permet des économies notables

La fusion entre le Haut-commissariat au Plan (HCP) et France Stratégie a été actée par le **décret n° 2025-450 du 23 mai 2025**. Sur le plan budgétaire, la fusion s'applique depuis le 1er janvier 2026.

Les éléments transmis au rapporteur spécial indiquent qu'elle s'est traduite par le transfert, à l'intérieur du programme 129, de 12 ETPT, de 1,2 million d'euros de dépenses de personnel et de 0,12 million d'euros de crédits de fonctionnement de l'ancien Haut-commissariat au plan vers France Stratégie.

La fusion a produit de premières économies dès 2026. Les crédits hors titre 2 votés en LFI pour 2026 s'élèvent à **7,05 millions d'euros**. Ce montant correspond à la somme des budgets des deux anciennes structures, diminuée d'une économie de **0,4 million d'euros** par rapport à 2025. Le schéma d'emplois de 2026 prévoit la suppression de **10 ETP**, au titre des mutualisations permises par la fusion.

Ces économies se poursuivent en 2027. Le PLF 2027 prévoit pour le Haut-commissariat **5,65 millions d'euros** de crédits hors titre 2 (– 1,4 million d'euros) et **12,5 millions d'euros** de dépenses de personnel (– 3,7 millions d'euros). Une grande partie de cette baisse vient toutefois d'un changement de périmètre. Depuis le 1er juillet 2026, le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) n'est plus rattaché au Haut-commissariat. Il a fusionné avec l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Ses moyens sont transférés au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche : 0,7 million d'euros hors titre 2 ; 2,7 millions d'euros de dépenses de personnel et 29 ETP.

Hors départ du CEPII, l'économie nette atteint environ 1,7 million d'euros en 2027 : 0,7 million d'euros sur le fonctionnement et 1,0 million d'euros sur les dépenses de personnel. Cette économie sur le personnel correspond à la suppression de 5 ETP au sein du Haut-commissariat. Elle tient à la poursuite des mutualisations engagées en 2026. Elle tient aussi à la baisse des besoins en fonctions support : le Haut-commissariat n'a plus à assurer la gestion administrative du CEPII.

Au total, la fusion se traduit par la suppression de 15 ETP en deux ans. Le rapporteur spécial se félicite de ces économies, qui montrent que le regroupement d'organismes proches peut dégager des gains réels.

2. La nécessité de poursuivre la rationalisation de l'occupation immobilière des administrations et autorités rattachées à la mission

Les services rattachés au Premier ministre sont nombreux : Secrétariat général du Gouvernement, SGDSN, SIG, autorités administratives indépendantes, etc. Chaque nouveau service créé ayant longtemps reçu ses propres locaux, le nombre de leurs implantations a fortement augmenté, jusqu'à atteindre **38 sites au milieu des années 2010.**

Une importante partie des services du Premier ministre ainsi que certaines autorités administratives indépendantes ont été regroupées au sein de l'**ensemble Ségur-Fontenoy**, situé au 20 avenue de Ségur et au 3 place de Fontenoy dans le 7e arrondissement de Paris. Ouvert en 2016-2017, le site accueille des services auparavant dispersés dans **15 sites différents.** En 2027, le loyer, les charges et les taxes de ce bâtiment représentent **33,2 millions d'euros en CP**. Le reste des locaux est principalement constitué d'hôtels particuliers appartenant à l'État, situés pour la plupart dans le 7e arrondissement, dont l'hôtel de Matignon.

Le mouvement de regroupement s'est poursuivi en 2025. À la fin de leurs baux, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) et la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) se sont installées dans des locaux communs, dans le 12e arrondissement de Paris. Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) s'est également installé à Montreuil le 1er juillet 2025, permettant une économie de loyer de 150 000 euros par an à compter de 2025.

Les éléments transmis au rapporteur spécial indiquent que **les bâtiments devenus inutiles sont désormais rendus à l'État propriétaire, puis vendus** :

- le site du **Cherche-Midi** a été **vendu pour 9 millions d'euros en 2025 ;**

- le **2 *bis* cité Martignac** a été rendu en 2026 et l'**hôtel de Beistegui**, rue de Constantine, sera libéré début 2027. **Ces deux bâtiments devraient à leur tour être vendus**.

Enfin, les services du Premier ministre préparent un **schéma pluriannuel de stratégie immobilière**, qui fixera les orientations des prochaines années.

Le rapporteur spécial encourage les services du Premier ministre à poursuivre cette démarche. Il sera attentif à la vente effective des deux bâtiments libérés. Il suivra également l'avenir de la **tour Mercure**,

immeuble de bureaux du 15e arrondissement loué par le SGDSN : le bail arrive à échéance, le bâtiment nécessite d'importants travaux, et un déménagement est à l'étude.

3. D'autres économies, plus limitées, sont réparties sur l'ensemble de la mission

Les éléments transmis au rapporteur spécial indiquent que le PLF 2027 prévoit **4,1 millions d'euros** d'économies sur les crédits hors personnel, réparties entre huit entités du programme 129 et le Défenseur des droits.

La plus importante porte sur la **délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État**, chargée de la carrière des hauts fonctionnaires. Ses crédits hors personnel ont été **divisés par plus de deux depuis 2024**, à 3,2 millions d'euros en 2027. Cette baisse rapproche surtout les crédits votés de la dépense réelle, qui était déjà de ce niveau en 2025. En outre, le **Défenseur des droits** voit ses effectifs diminuer de **10 ETP** en 2027.

Les moyens accordés aux **anciens Premiers ministres** diminuent aussi. Depuis un décret du 16 septembre 2025, ils ne disposent plus d'un conducteur au-delà de dix ans après la fin de leurs fonctions. Les dépenses de personnel correspondantes passeraient ainsi de **1,6 million d'euros en 2025 à environ 0,9 million d'euros en 2027.**

DEUXIÈME PARTIE
LE BUDGET ANNEXE « PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE »

Le budget annexe « Publications officielles et information administrative » retrace les recettes et les dépenses de la **direction de l'information légale et administrative (DILA)**, service rattaché au Premier ministre.

Le budget annexe est composé de deux programmes :

- le **programme 623 « Edition et diffusion »**, qui finance les activités de la DILA : publication du Journal officiel et des annonces légales, information des citoyens, édition et imprimerie ; recouvre les activités de diffusion légale, d'information administrative, d'imprimerie et d'édition ;

- le **programme 624 « Pilotage et ressources humaines »** qui regroupe les moyens logistiques et humains de la DILA.

Missions de la DILA

Les missions de la DILA visent à :

- garantir l'accès au droit ;

- offrir aux citoyens les informations nécessaires à la bonne connaissance de leurs droits et obligations et à leurs démarches administratives ;

- contribuer à la transparence de la vie publique, économique et financière ;

- proposer des publications, numériques et papier, relatives au débat public ou contribuant à la compréhension des politiques publiques.

Source : décret n° 2010-31 du 11 janvier 2010 relatif à la direction de l'information légale et administrative

La DILA gère notamment les sites **legifrance.gouv.fr**, **service-public.gouv.fr** et **vie-publique.fr**, qui ont reçu au total **920 millions de visites en 2025**. Elle publie aussi les ouvrages de **La Documentation française**.

I. UN BUDGET ANNEXE DONT L'EXCÉDENT PROGRESSE EN 2027

A. DES RECETTES REVUES À LA HAUSSE GRÂCE AUX ANNONCES DES ENTREPRISES, ET MALGRÉ LE RECUL DES ANNONCES DE MARCHÉS PUBLICS

Le budget annexe est financé presque entièrement par ses propres recettes. Ainsi, **98 %** d'entre elles proviennent des **annonces légales**, c'est-à-dire des avis que les entreprises et les acheteurs publics sont tenus de publier. Ces annonces sont publiées dans trois bulletins :

- le **Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC)**, qui publie les annonces relatives à la vie des entreprises : créations, modifications, dépôts des comptes ;

- le **Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP)**, qui publie les appels d'offres des acheteurs publics ;

- le **Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO)**, qui publie certaines informations des sociétés cotées.

Le reste des recettes, soit environ 2 %, relève des missions d'édition publiques de la DILA, notamment, la vente de publications sous la marque « La Documentation française », des travaux de l'imprimerie et de prestations diverses.

Pour 2027, les recettes sont estimées à 184,6 millions d'euros, en hausse de 9,3 millions d'euros (+ 5,3 %) par rapport à la prévision de 2026.

Évaluation des recettes d'activité du budget annexe « Publications officielles et information administrative » pour 2026-2029

(en millions d'euros et en %)

Recettes	LFI 2026	PLF 2027	Écart 2027/2026	2028	2029
BOAMP	65,0	60,0	- 7,69 %	59,0	58,0
BALO	6,6	6,6	0 %	6,6	6,6
BODACC	100,0	115,0	+ 15,00 %	115,0	115,0
JORF – Lois et Décrets	-	-	-	-	-
Recettes annonces	**171,6**	**181,6**	**+ 5,83 %**	**180,6**	**179,6**
Vente de publications et abonnements	1,0	0,8	- 20,00 %	0,8	0,8
Prestations et travaux d'édition	1,9	1,6	- 15,79 %	1,5	1,5
Autres activités	0,8	0,6	- 25,00 %	0,6	0,6
Produit de cession d'actif	-	-	-	-	-
Recettes hors annonces	**3,7**	**3,0**	**- 18,92 %**	**2,9**	**2,9**
Total recettes	**175,3**	**184,6**	**+ 5,31 %**	**183,5**	**182,5**

Note : le JORF désigne le Journal officiel de la République française.

Source : commission des finances, d'après le projet annuel de performance du budget annexe annexé au PLF 2027

Cette hausse des recettes cache pour autant deux évolutions opposées.

D'une part, l**es recettes du BODACC sont relevées de 15 %, à 115 millions d'euros.** Les éléments transmis au rapporteur spécial indiquent que le nombre d'annonces payantes continue d'augmenter : immatriculations, modifications et dépôts des comptes des entreprises. Fin juillet 2026, les recettes facturées du BODACC progressaient de 8,2 % sur un an.

À l'inverse, les recettes du BOAMP diminuent. Elles sont estimées à **60 millions d'euros en 2027**, contre 65 millions d'euros prévus pour 2026, soit une baisse de 7,7 %. Cette réduction se poursuivrait les années suivantes, jusqu'à 58 millions d'euros en 2029. Elle s'explique par le décret du 29 décembre 2025[1] qui a relevé les seuils en dessous desquels les acheteurs publics peuvent passer un marché sans publicité à partir du 1er avril 2026.

Les recettes hors annonces baissent de 19 %, à 3 millions d'euros. Les éléments transmis au rapporteur spécial indiquent que l'imprimerie reçoit moins de commandes depuis la circulaire du Premier ministre du 4 octobre 2025, qui impose des économies sur la communication de l'État. Les ventes de La Documentation française ont aussi reculé de 12 % en valeur en 2025.

B. DES DÉPENSES STABLES, QUI FINANCENT DAVANTAGE D'INVESTISSEMENTS NUMÉRIQUES EN 2027

Les moyens financiers et humains du BAPOIA mis en œuvre pour assurer la réussite des missions qui sont confiées à la DILA s'inscrivent dans un **objectif de maîtrise des dépenses publiques auquel la DILA contribue depuis de nombreuses années**.

Pour 2027, **les crédits du budget annexe s'élèvent à 153,7 millions d'euros en AE et 148,0 millions d'euros en CP.** Par rapport à 2026, ils augmentent de 8 millions d'euros en AE (+ 5,5 %) et restent quasi stables en CP (+ 0,6 million d'euros, soit + 0,4 %). Pour autant, les crédits des deux programmes évoluent en sens inverse.

Les dotations du programme 623, qui financent les activités de la DILA, augmentent de 3,8 millions d'euros en CP (+ 8,6 %), et de 10,6 millions d'euros en AE (+ 25 %). Cette hausse finance surtout des investissements numériques :

- **7 millions d'euros en AE** pour construire un nouveau référentiel unique des normes, la future base de données qui alimentera Légifrance ;

- **1,3 million d'euros** pour développer, avec la direction interministérielle du numérique, une application mobile qui donnera accès aux démarches administratives ;

[1] *Décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant l'article R. 2122-8 du code de la commande publique.*

- **0,4 million d'euros** pour renouveler des machines de l'imprimerie.

À l'inverse, les crédits du programme 624, qui financent le personnel et le fonctionnement de la DILA, baissent de 3,2 millions d'euros en CP (- 3,1 %). Les éléments transmis au rapporteur spécial indiquent que cette baisse provient de trois sources :

- les dépenses de fonctionnement courant sont réduites de 1,8 million d'euros en CP. La DILA a notamment quitté les bureaux qu'elle louait à Ségur-Fontenoy et regroupé ses équipes parisiennes sur son site de la rue Desaix ;

- les dépenses de personnel baissent de 1 million d'euros ;

- les sommes versées à la Société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels (SACIJO) diminuent de 0,8 million d'euros, car ses salariés partis à la retraite ne sont pas remplacés.

Évolution 2026-2027 des crédits du budget annexe « Publications officielles et information administrative »

(en millions d'euros et en %)

Programme / action	LFI 2026		PLF 2027		Évolution	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Programme 623 « Édition et diffusion »						
Action 01 – Accès au droit et diffusion légale	27,23	28,07	36,86	31,53	+ 35,3 %	+ 12,3 %
Action 02 – Information administrative et vie publique	15,23	15,66	16,20	15,95	+ 6,3 %	+ 1,9 %
Total programme 623	**42,46**	**43,73**	**53,05**	**47,48**	**+ 24,9 %**	**+ 8,6 %**
Programme 624 « Pilotage et ressources humaines »						
Action 01 – Pilotage, modernisation et activités supports	10,12	10,57	8,97	8,81	-11,3 %	-16,7 %
Action 03 – Dépenses de personnel	50,91	50,91	49,88	49,88	-2,0 %	-2,0 %
Action 04 – Convention État – SACIJO	42,20	42,20	41,80	41,80	-0,9 %	-0,9 %
Total programme 624	**103,23**	**103,68**	**100,65**	**100,48**	**-2,5 %**	**-3,1 %**
Total budget annexe	**145,69**	**147,41**	**153,70**	**147,97**	**+ 5,5 %**	**+ 0,4 %**

Note : l'action 02 du programme 624 n'est pas dotée

Source : commission des finances du Sénat, d'après les documents budgétaires

Puisque les recettes augmentent alors que les dépenses restent stables, l'excédent du budget annexe progresse. Il atteindrait 36,6 millions d'euros en 2027, contre 27,9 millions d'euros prévus pour 2026. Cet excédent améliore d'autant le solde du budget de l'État.

Ces excédents successifs s'accumulent dans la trésorerie du budget annexe. Elle atteignait **940,7 millions d'euros fin 2025** et devrait dépasser **1 milliard d'euros fin 2027.** Les éléments transmis au rapporteur spécial indiquent que ces sommes sont déposées sur un compte au Trésor et

intégrées à la trésorerie de l'État. La DILA ne peut pas les utiliser pour dépenser davantage : ses dépenses restent plafonnées par la loi de finances.

II. DES DÉPENSES DE PERSONNEL MAÎTRISÉES MAIS DES INVESTISSEMENTS QUI DOIVENT S'ADAPTER À L'ESSOR DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

A. APRÈS UNE FORTE BAISSE, LES EFFECTIFS AUGMENTENT LÉGÈREMENT POUR RÉINTERNALISER DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

Les dépenses de personnel (titre 2) s'établissent au PLF 2027 à hauteur de **49,9 millions d'euros en AE et CP, en diminution de 2 %, soit 1 million d'euros,** par rapport à la LFI 2026.

Les effectifs de la DILA ont **diminué de 37 % entre 2014 et 2024.** Cette diminution s'explique par la dématérialisation de ses activités, notamment l'arrêt de l'impression du *Journal officiel* en 2016. La DILA indique au rapporteur spécial que cette dématérialisation est achevée, et que les marges de réduction des effectifs seront désormais plus restreintes. Le schéma d'emplois était donc nul en 2025 et en 2026.

En 2027, le schéma d'emplois est de + 5 ETP. Ces emplois doivent permettre de **réinternaliser des compétences numériques** aujourd'hui confiées à des prestataires extérieurs : deux en sécurité informatique, deux pour les infrastructures et l'hébergement, un pour la conduite de projets.

Cette mesure s'inscrit dans un plan commun à plusieurs services de l'État. Les éléments transmis au rapporteur spécial indiquent que son financement est assuré sans crédits supplémentaires et qu'elle devrait réduire les dépenses de prestations à partir de 2028. Outre cette mesure, le schéma d'emplois reste nul.

Le rapporteur spécial salue cette mesure. Deux des cinq emplois créés concernent la sécurité des systèmes d'information, et deux autres les infrastructures et l'hébergement. Or la DILA gère des sites et des bases de données essentiels à l'accès au droit, comme Légifrance et service-public.fr. Dans un contexte de multiplication des cyberattaques contre les administrations, la maîtrise en interne de ces compétences est bienvenue. Le rapporteur spécial sera attentif à ce que les économies annoncées sur les prestations soient effectivement réalisées.

Schéma d'emplois de la DILA entre 2019 et 2027

(en ETP)

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (p)	2027 (p)
-42	-17	-11	-7	-15	-20	0	0	5

Note : le schéma d'emploi prévu en LFI 2024 était de - 15 ETP (puis - 5 ETP en 2025), mais il a été décidé en gestion de le porter à - 20 ETP.

Source : commission des finances du Sénat, à partir des réponses de la DILA au questionnaire du rapporteur spécial

Le plafond d'emplois reste nettement supérieur aux emplois réellement occupés. Il est fixé à **489 ETPT en 2027**. Or la DILA prévoit d'occuper environ **447 ETPT**. L'écart d'une quarantaine d'emplois se maintient depuis 2025.

Par ailleurs, la DILA a également recours à des salariés de la SACIJO, une société privée qui imprimait historiquement le Journal officiel. La DILA en est l'unique client et paie leurs salaires. Depuis l'arrêt de l'impression du Journal officiel en 2016, une partie de ces salariés travaille encore à l'imprimerie de la DILA. Plus des deux tiers sont toutefois intégrés directement dans les équipes de la DILA, dans l'ensemble de ses activités. Les effectifs de la SACIJO ont diminué de 55 % depuis 2012, passant de 226 à 101 ETPT. Treize départs à la retraite sont prévus entre 2027 et 2029. Ils ne seront pas remplacés. Ces départs équivalent donc à des suppressions d'emplois pour la DILA.

B. DES INVESTISSEMENTS NUMÉRIQUES EN HAUSSE, ALORS QUE LA FRÉQUENTATION DES SITES RECULE

En 2027, les dépenses d'investissement de la DILA atteignent **22,4 millions d'euros en AE (+ 47 %)** et **18 millions d'euros en CP (+ 7 %).** Elles portent surtout sur des projets numériques.

1. Le coût du programme de modernisation de la production des textes a plus que doublé

Lancé en 2021 par le Secrétariat général du Gouvernement et la DILA, le programme « **Nouveaux outils de production normative** » doit numériser toute la chaîne de production des textes : de leur rédaction dans les ministères jusqu'à leur publication au *Journal officiel* et sur Légifrance. Il repose sur trois outils :

- un **éditeur de textes**, qui aide les ministères à rédiger leurs projets dans un format directement exploitable ;

- une **application de suivi**, qui gère la circulation et la validation des textes entre les administrations ;

- une **nouvelle base de données juridiques**, qui alimentera Légifrance.

Les deux premiers outils sont reliés depuis juin 2026. La construction de la base de données commence en 2027, avec **7 millions d'euros en AE.**

Le coût d'investissement du programme est passé de 10 à 23 millions d'euros, et sa durée de cinq à dix ans. Sa mise en service complète est désormais attendue en 2030. Les documents budgétaires expliquent cette hausse par trois facteurs : un surcoût de 4 millions d'euros pour l'éditeur de textes, des travaux de sécurité non prévus pour 2,8 millions d'euros et une estimation de 10,5 millions d'euros pour la nouvelle base de données

Le programme doit permettre d'économiser au maximum **48 ETP** en 2030, répartis entre la DILA, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères. Cependant, ce gain « *sera difficile à contrôler* » selon la DILA, et aucune économie n'est attendue sur les coûts informatiques. **Le rapporteur spécial sera attentif au respect du nouveau coût, désormais très conséquent puisqu'il a plus que doublé, et du nouveau calendrier, ainsi qu'à la réalisation des gains annoncés.**

2. La fréquentation des sites de la DILA baisse sous l'effet de l'intelligence artificielle

La DILA prévoit une forte baisse de la fréquentation de ses sites. Le site service-public.fr a reçu **683,5 millions de visites en 2025**. La cible pour 2027 est de **605 millions**, puis de 590 millions en 2028 et 2029. La cible du sous-domaine destiné aux entreprises passe de 45,9 millions de visites en 2025 à 32,2 millions en 2027.

Accès aux informations et aux démarches administratives

(en millions de visites et en %)

	2024	2025	2026 (cible)	2027 (cible)	2028 (cible)	2029 (cible)
Nombre total de visites sur le site « service-public.fr »	674,7	683,5	715,0	605,0	590,0	590,0
Dont le nombre de visites sur le sous-domaine « entreprendre.service-public.fr »	46,7	45,9	50,0	32,2	31,4	31,4
Taux de satisfaction des visiteurs du site « service-public.fr » (en %)	79,5	83,3	80,0	84,0	84,0	84,0

Source : commission des finances d'après les documents budgétaires

La DILA indique au rapporteur spécial que cette diminution tient surtout au développement de l'intelligence artificielle. Près de 70 % des visites de service-public.fr viennent des moteurs de recherche. Or, depuis juillet 2026, Google affiche en haut de ses résultats un résumé rédigé par l'intelligence artificielle. Les internautes ont alors moins besoin de cliquer sur le site. Le transfert au ministère de l'intérieur des démarches d'inscription sur les listes électorales, en juin 2026, réduit aussi le nombre de visites.

À l'inverse, l'accès direct aux bases de données juridiques de Légifrance par d'autres logiciels progresse fortement : plus de **340 millions de consultations en 2025** et plus de 421 millions à fin août 2026.

Les contenus de la DILA restent donc utilisés, mais de plus en plus par d'autres canaux que ses propres sites. **Dès lors que le nombre de visites mesure de moins en moins l'utilité de ses services,** la DILA indique travailler à de nouveaux indicateurs.

Le rapporteur spécial sera attentif à ce que ceux-ci permettent d'apprécier l'utilité des investissements numériques engagés.